



PRATIQUE RECOMMANDÉE PAR LA GFOA

PRATIQUES GOUVERNEMENTALES DE COMPTABILISATION, DE VÉRIFICATION ET DE PRODUCTION DE RAPPORTS FINANCIERS (JUIN 2000)

Contexte

Un des objectifs les plus importants de la GFOA est depuis longtemps d'améliorer la qualité des pratiques de comptabilisation, de vérification et de production de rapports financiers au sein du gouvernement. Une préoccupation omniprésente est que certains gouvernements ne préparent toujours pas des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Recommandation

La GFOA réaffirme son soutien à la production de rapports financiers gouvernementaux établis selon les PCGR et aux vérifications indépendantes annuelles des états financiers. Les responsables des finances au sein du gouvernement, ainsi que d'autres employés des finances publiques, ont l'obligation de s'assurer que les rapports financiers du gouvernement respectent les PCGR. Pour répondre à cette obligation, la GFOA formule les recommandations suivantes :

1. Les entités gouvernementales doivent tenir à jour des systèmes de comptabilisation qui permettent la préparation d'états financiers présentés conformément aux PCGR.
2. Les gouvernements provinciaux doivent promulguer une loi qui requiert que les systèmes de comptabilisation des gouvernements locaux soient tenus à jour afin de permettre la préparation d'états financiers présentés conformément aux PCGR.
3. Toutes les entités gouvernementales doivent rédiger et publier un rapport financier annuel détaillé.
4. Les états financiers des entités gouvernementales doivent être préparés conformément aux PCGR.
5. Les gouvernements provinciaux doivent promulguer une loi qui requiert que les gouvernements locaux préparent les états financiers conformément aux PCGR.
6. Les entités gouvernementales doivent demander une vérification indépendante annuelle de leurs états financiers, qui sera effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR).